



<https://formation-elevage-suds.cirad.fr>
prisme.formation@cirad.fr



FORMATION MODULAIRE

Santé animale et sécurité sanitaire des produits d'eau douce et de la mer – en pratique

Responsable scientifique :
Panayota ELZIERE



1 semaine
port de Sète (France)

Le niveau des productions halieutiques et aquacoles en 2020 est supérieur de 60% à la moyenne des années 1990, un résultat qu'on doit en grande partie à l'augmentation des productions aquacoles. En 2022, pour la première fois, l'aquaculture a surpassé la pêche de capture dans la production d'animaux aquatiques qui représentent 51% du total. Les dernières statistiques démontrent la contribution majeure et croissante de la pêche et de l'aquaculture à l'alimentation et à la nutrition. Les échanges de produits aquatiques d'origine animale constituaient plus de 9,1% du commerce agricole total (hors produits forestiers) (FAO, 2024)

Cette forte progression doit faire face à des défis essentiels liés, d'une part à la santé des animaux et aux maladies transmissibles et d'autre part à la sécurité sanitaire des aliments issus des produits de la mer ou de l'eau douce, de l'élevage ou de la pêche.

Pour répondre aux objectifs relatifs à la santé animale et à la santé publique, tant les opérateurs que les autorités compétentes doivent appréhender tout au long des filières jusqu'à la mise sur le marché, les étapes critiques à surveiller, à maîtriser et à contrôler.



Objectifs de la formation

A l'issue de leur formation, les participants devront être en mesure de :

- poser le diagnostic de la production ;
- concevoir une analyse de risque tenant compte des dangers spécifiques ;
- évaluer la pertinence des mesures de maîtrise proposées ;
- connaître les bases réglementaires communautaires des filières : obligations des opérateurs / organisation des contrôles officiels.



Public concerné

Vétérinaires et agronomes ou ingénieurs travaillant dans les domaines de la santé animale et de l'hygiène et de la qualité des denrées d'origine animale et désireux de renforcer leurs compétences.

Cette formation peut être suivie par des candidats n'appartenant pas à ces catégories, mais justifiant d'une expérience professionnelle suffisante.

Les candidats doivent en outre maîtriser correctement la langue française.

Par groupe de 15 participants maximum avec un minimum de 8 pour ouvrir ce module.

Santé animale et sécurité sanitaire des produits d'eau douce et de la mer – en pratique



Programme

À travers une combinaison d'approches pédagogiques (présentations théoriques, séances de travail en groupe, sorties de terrain), le programme abordera entre autres les aspects suivants :

- un panorama des systèmes d'élevage et de pêche et leur impact économique, social et environnemental
- les pathologies courantes des poissons de l'aquaculture suivi d'une démonstration d'autopsie ;
- le dispositif de surveillance microbiologique (REMI) et phycotoxinique (REPHYTOX) des zones de production de coquillages
- la présentation théorique des surveillances en santé animale et en sécurité sanitaire des productions piscicoles et conchylicoles, y compris des produits issus de la pêche ;
- les enjeux de la politique commune de la pêche.

TP et visites

- Laboratoire vétérinaire départemental de l'Hérault, secteurs Santé des animaux aquatiques et Sécurité sanitaire des aliments
- Halle à marée de Sète
- Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral à Sète (aquaculture expérimentale)
- Établissements de mareyage et de purification et expédition de coquillages (Étang de Thau)
- Navire de pêche du thon



Coût de la formation

- Formation à Sète (France) : 1 500 €
- Voyage vers Montpellier : à chiffrer
- Hébergement / séjour : prévoir un minimum de 120 € / jour

Si nécessaire, et notamment en cas de suivi de plusieurs modules, un devis personnalisé peut être établi sur simple demande.



Conditions d'admission et d'inscription

Les candidatures comprenant un CV détaillé, une lettre de motivation et des indications sur l'organisme de gestion de la bourse, doivent nous être adressées par mail à prisme.formation@cirad.fr, au plus tard un mois avant la date de démarrage (deux mois si le séjour est soumis à l'obtention d'un visa).



Le CIRAD n'est pas en mesure d'accorder des bourses. Il convient donc d'introduire, le plus tôt possible, une demande auprès des autorités compétentes nationales en charge de l'élevage et/ou de l'octroi des bourses ; des Services de Coopération et d'Action Culturelle des Ambassades de France (SCAC) ; des ambassades d'autres pays ; d'organismes internationaux (FAO, PNUD, Union européenne, AIEA, BID...) ; de projets de développement ou d'organisations non gouvernementales.

Le Cirad est centre collaborateur OMSA pour le diagnostic et le contrôle des maladies animales en régions tropicales. L'organisation d'actions de formation dans ce domaine fait partie du mandat attaché à ce titre.

